



PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2008

MISSION SANTÉ

RAPPORTEUR : ALAIN MILON, SÉNATEUR DU VAUCLUSE

COMMISSION

DES

AFFAIRES SOCIALES

Les crédits

La mission Santé assure le financement, par l'Etat, des grands objectifs de santé publique définis par la loi du 9 août 2004 : **la prévention et la prise en charge des pathologies, la gestion de l'offre de soins et le pilotage de la lutte contre la drogue et la toxicomanie.**

A chacun de ces objectifs correspond un programme budgétaire : « santé publique et prévention », « offre de soins et qualité du système de soins » et « drogue et toxicomanie », dont le poids financier varie au sein de la mission.

Après deux années d'augmentation du budget (10 % en 2006, puis 7,5 % en 2007), les crédits seront **stables** en 2008 et s'élèveront à **430 millions d'euros**.

| Programmes | Crédits de paiement (en euros) | Variation 2008/2007 (en %) |
|---|-----------------------------------|-------------------------------|
| Santé publique et prévention | 290 272 040 | + 0,6 |
| Pilotage de la politique de santé publique | 30 941 738 | - 1,3 |
| Déterminants de santé | 34 761 624 | + 10,5 |
| Pathologies à forte morbidité/mortalité | 214 471 534 | - 2,0 |
| Qualité de la vie et handicaps | 10 097 144 | + 47,0 |
| Offre de soins et qualité du système de soins | 113 497 131 | + 9,3 |
| Niveau et qualité de l'offre de soins | 72 838 463 | + 9,4 |
| Modernisation du système de soins | 40 658 668 | + 14,0 |
| Drogue et toxicomanie | 26 581 715 | - 26,7 |
| Coordination interministérielle des volets préventif, sanitaire et répressif | 24 581 715 | - 22,5 |
| Expérimentation de nouveaux dispositifs partenariaux de prévention, de prise en charge et d'application de la loi | 500 000 | - 83,6 |
| Coopération internationale | 1 500 000 | 0 |
| Total mission Santé | 430 350 886 | + 0,4 |

La participation de l'Etat aux grandes actions de santé publique

2008 sera une **année de transition**. La plupart des plans de santé publique mis en place dans le prolongement de la loi du 9 août 2004 sont arrivés ou arriveront à échéance dans les prochains mois. Ils feront l'objet d'une évaluation avant la mise en œuvre de nouveaux projets pour les années à venir.

Les grandes politiques de santé publique

| Plans et actions de santé publique | Dotation de l'Etat en 2008 <i>(en millions d'euros)</i> |
|---|---|
| Plan de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool 2007-2008 | 13,6 |
| Programme national « nutrition santé » 2006-2010 | 3 |
| Plan national « santé environnementale » 2004-2008 et plan « santé au travail » 2005-2009 | 1,7 |
| Plan national pour limiter l'impact sur la santé de la violence | 2,5 |
| Lutte contre le cancer <i>(dont subvention à l'INCa)</i> | 105,5 49,1 |
| Programme national de lutte contre le Sida 2005-2008 | 37,3 |
| Lutte contre les infections sexuellement transmissibles | 8,3 |
| Programme national « hépatites virales B et C » 2006-2009 | 1,8 |
| Programme de lutte contre la tuberculose 2007-2011 | 28,5 |
| Vaccinations | 17,7 |
| Plan « psychiatrie et santé mentale » 2005-2008 | 0,6 |
| Lutte contre les maladies cardiovasculaires | 0,6 |
| Plan « maladies rares » | 0,2 |
| Plan national de prévention bucco-dentaire | 0,2 |
| Santé périnatale et santé de l'enfant | 1,3 |
| Lutte contre les maladies chroniques, endocriniennes, rénales, du sang, diabète | 3,4 |
| Maladies d'Alzheimer et apparentées | 3,4 |
| Maladies liées au vieillissement | 0,3 |
| Lutte contre la douleur et soins palliatifs | 0,3 |

La mission ne représente qu'une petite partie des moyens affectés à la santé

- La **prise en charge médicale** (remboursement des soins et financement des établissements de santé) est effectuée par l'**assurance maladie**. En 2008, la branche maladie de la sécurité sociale mobilisera 150,9 milliards d'euros de prévisions de recettes pour **155,2 milliards d'euros d'objectifs de dépenses**.
- Les **mesures fiscales** qui concourent à la politique de santé s'élèvent à **1,2 milliard d'euros**, dont 1,1 milliard correspondant au taux réduit de TVA applicable aux médicaments remboursables et aux produits sanguins.
- Les **dépenses de personnels** sont inscrites sur une autre mission du projet de loi de finances (Solidarité, insertion et égalité des chances) pour **320 millions d'euros**.

Les principaux opérateurs de la mission Santé

- L'**institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes)**, créé par la loi du 4 mars 2002, est chargé d'un rôle d'expertise et de conseil en matière de **prévention et de promotion de la santé**. Son action peut prendre différentes formes : édition et diffusion de documents auprès du grand public et des professionnels, élaboration et diffusion de campagnes de communication dans les médias, études et recherches sur des thématiques de santé publique, gestion de la téléphonie sanitaire et sociale. L'achat d'espaces publicitaires absorbe ainsi plus de 35 % de ses dépenses. Son budget annuel - environ **115 millions d'euros** - est majoritairement constitué d'une subvention de l'Etat, pour un tiers de ses recettes, et d'une dotation de l'assurance maladie.
- L'**institut national du cancer (INCa)** est une **instance d'expertise** dans le domaine du cancer créée par la loi du 9 août 2004. Il est chargé de la définition de référentiels de bonnes pratiques en cancérologie et de critères d'agrément des établissements de santé, de l'information des professionnels et du public et du développement de la recherche sur le cancer. Ses ressources, constituées de subventions de l'agence nationale de la recherche et du ministère de la santé, s'élèvent à environ **110 millions d'euros** par an.
- Les **agences régionales de l'hospitalisation (ARH)** sont des groupements d'intérêt public constitués en 1997 entre l'Etat et l'assurance maladie. Elles ont la charge de définir et de mettre en œuvre la politique régionale d'offre de soins hospitaliers, de coordonner l'activité des établissements de santé, de contrôler leur fonctionnement et de déterminer leurs ressources. L'Etat versera, pour leur fonctionnement, 22 millions d'euros en 2008.
- La **mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt)** est chargée, depuis 1999, d'animer et de coordonner les actions des vingt ministères concernés par la politique de lutte contre la drogue et la toxicomanie (santé, éducation nationale, intérieur, justice, défense, finances, etc.) et de mobiliser les collectivités territoriales et les associations sur ces problématiques. Elle est **placée auprès du Premier ministre**. Ses crédits sont ceux du programme « drogues et toxicomanie ».

Le plan Alzheimer 2008-2012

Au 1^{er} janvier 2008 sera lancé le **nouveau plan Alzheimer 2008-2012**. Son contenu précis sera dévoilé à la fin de l'année 2007. Les premières orientations en ont toutefois été présentées à l'occasion de la journée mondiale de la maladie d'Alzheimer, le 21 septembre, par le professeur Joël Ménard, président de la commission installée le 3 septembre par le Président de la République pour dégager les axes d'action prioritaires sur cette question.

Les orientations du plan Alzheimer 2008-2012

- favoriser la prise en charge personnalisée et respectueuse de la dignité des personnes atteintes de la maladie ;
- créer une structure de recherche en neurosciences dédiée à la maladie d'Alzheimer ;
- renforcer le rôle du médecin traitant auprès du malade ;
- permettre un libre choix entre l'hébergement en établissement et le maintien à domicile grâce au renforcement de l'offre de soins en établissement ;
- développer un diagnostic et une prise en charge spécifique des malades précoces.

Pour sa première année de mise en œuvre, l'Etat participera à hauteur de **3,4 millions d'euros** - soit trois fois plus qu'en 2007 au titre du plan précédent - et l'assurance maladie lui consacra l'essentiel des ressources nouvelles issues des **franchises médicales (environ 850 millions d'euros par an)**.

Il constituera le prolongement du plan Alzheimer 2004-2007.

Le plan Alzheimer 2004-2007 : un premier bilan

Parmi les **principales mesures** mises en œuvre figurent en particulier :

- l'inscription de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées sur la liste des affections de longue durée, prises en charge à 100 % par la sécurité sociale ;
- la création de nouvelles consultations mémoire ;
- le lancement d'un programme de création de 13 000 places en unités de vie ;
- la création de structures d'hébergement temporaire et d'accueil de jour, afin de soulager les familles qui prennent en charge à leur domicile un parent atteint de la maladie ;
- une enveloppe budgétaire (88 millions d'euros) pour accroître l'encadrement en personnel dans les maisons de retraite ;
- le renforcement de la formation des personnels soignants ;
- la mise en place de l'observatoire national de la recherche sur la maladie d'Alzheimer.